

## Modalités des Compétitions ; Accessions - Relégations District 7-8 :

### District 6 : (Rappel)

Situation 2023/24 : 5 groupes de 12 équipes et 3 groupes de 11 équipes

- ▲ Accessions en District 5 : \_\_\_\_\_ 8 équipes ; Les classées 1<sup>es</sup> de chaque groupe
- ▼ Relégations en District 7 : \_\_\_\_\_ 16 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

### District 7 – Phase Accession :

Situation 2023/24 - Phase 2 : 8 groupes de 6 équipes

- ⓘ Les équipes se rencontrent selon une formule championnat aller/retour sur 10 journées.
- ▲ Accessions en District 6 : \_\_\_\_\_ 19 équipes ; Les classées 1<sup>es</sup> et 2<sup>es</sup> de chaque groupe  
Les 3 meilleures 3<sup>es</sup>

### District 7 – Phase Maintien :

Situation 2023/24 - Phase 2 : 15 groupes de 6 équipes  
+ 2 équipes en forfait général en phase 1

- ⓘ Les équipes se rencontrent selon une formule championnat aller/retour sur 10 journées.
- ▼ Relégations en District 8 : \_\_\_\_\_ 17 équipes ; Les classées dernières de chaque groupe  
Les 2 équipes en forfait général en phase 1

### District 8 – Phase Accession :

Situation 2023/24 - Phase 2 : 11 groupes de 6 équipes

- ⓘ Les équipes se rencontrent selon une formule championnat aller/retour sur 10 journées.
- ▲ Accessions en District 7 : \_\_\_\_\_ 24 équipes ; Les classées 1<sup>es</sup> et 2<sup>es</sup> de chaque groupe  
Les 2 meilleures 3<sup>es</sup>

### District 8 – Phase Printemps :

Situation 2023/24 - Phase 2 : 19 groupes de 6 équipes

- ⓘ Les équipes se rencontrent selon une formule championnat aller/retour sur 10 journées.

## Modalités des Compétitions ; Accessions - Relégations Seniors Féminines :

### Féminines District 1 – Phase Accession :

Situation 2023/24 - Phase 2 : 1 groupe de 6 équipes

- ⓘ Les équipes se rencontrent selon une formule championnat aller/retour sur 10 journées.
- ▲ Accessions en Régionale 2 : \_\_\_\_\_ 2 équipes ; Les classées 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup>

### Féminines District 1 – Phase Maintien :

Situation 2023/24 - Phase 2 : 2 groupes de 5 équipes

- ⓘ Les équipes se rencontrent selon une formule championnat aller/retour sur 10 journées.
- ▼ Relégations en D2 Féminines : \_\_\_\_\_ 2 équipes ; Les classées 5<sup>es</sup> de chaque groupe

### **Féminines District 2 – Phase Accession :**

Situation 2023/24 - Phase 2 : 1 groupes de 6 équipes

① Les équipes se rencontrent selon une formule championnat aller/retour sur 10 journées.

▲ Accessions en D1 Féminines : \_\_\_ 4 équipes ; Les classées 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>

### **Féminines District 2 – Phase Printemps :**

Situation 2023/24 - Phase 2 : 2 groupes de 6 équipes

① Les équipes se rencontrent selon une formule championnat aller/retour sur 10 journées.

### **Féminines à 8 Titre :**

Situation 2023/24 Phase 2 – Tour 1 : 4 groupes de 4 équipes

Phase 2 – Tour Final : 4 groupes de 4 équipes

- **Phase 2 – Tour 1 : 4 groupes de 4 équipes**
  - Les équipes se rencontrent selon une formule championnat aller/retour sur 6 journées.
  - Le classement est alors établi pour chaque poule.
- **Phase 2 – Tour Final : 4 groupes de 4 équipes**
  - Les équipes classées 1<sup>es</sup> et 2<sup>es</sup> des groupes A-B et par ailleurs C-D sont rassemblées dans 2 poules « Titre »
  - Les équipes classées 3<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> des groupes A-B et par ailleurs C-D sont rassemblées dans 2 poules
  - Une seconde formule championnat aller/retour est disputée sur 4 matchs.
  - Chaque équipe rencontre les 2 équipes de l'autre groupe en conservant les points acquis contre l'équipe qui faisait partie de son groupe.
  - Les 2 équipes classées 1<sup>es</sup> des 2 poules « Titre » disputeront la Finale Alsace.

### **Féminines à 8 – Phase Printemps :**

Situation 2023/24 - Phase 2 : 6 groupes de 5 ou 6 équipes

① Les équipes se rencontrent selon une formule championnat aller/retour sur 10 journées.

### **Procédure d'appel :**

Les présentes décisions de la Commission Sportive Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification,

- Par envoi en recommandé à : District D'Alsace de Football, 19 rue des Cigognes, 67960 ENTZHEIM
- Par courrier officiel à l'adresse électronique : [secretariat@alsace.fff.fr](mailto:secretariat@alsace.fff.fr) selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 69 des Règlements de District

Le Président de séance,  
Lucien Huck

Le Secrétaire de séance,  
Bernard Barthelmebs